



TaxMe Online

Déclarez vos revenus et votre fortune directement sur Internet:

- www.taxme.ch > Démarrer TaxMe online
- Vous trouverez vos codes d'identification sur la lettre annonçant la déclaration d'impôt.
- Si vous avez déjà utilisé TaxMe online l'an dernier, votre déclaration d'impôt est pré-remplie (données d'identité et renseignements récurrents). Vous pouvez la compléter en affichant en même temps votre précédente déclaration à l'écran.
- Vous pouvez quitter l'application à tout moment et la rouvrir plus tard sans perdre aucune donnée.
- Ce n'est que lorsque votre commune aura scanné votre déclaration de validation que l'Intendance des impôts aura accès à votre déclaration d'impôt.
- La sécurité des données est garantie par cryptage.

Testez TaxMe online en mode démo!

TaxMe online peut également être utilisé pour établir la **déclaration d'impôt d'une personne morale ou d'une association**.

TaxMe Online Tour

Explication en vidéos des différentes rubriques de TaxMe online

www.taxme.ch > TaxMe online tour

**BE
LOGIN**

Sur simple inscription à **BE-Login**, le cyber-portail du gouvernement du canton de Berne, vous trouverez, sur **votre compte personnel**, d'autres services fiscaux qui vous permettront notamment de:

- **déclarer en ligne** vos revenus et votre fortune **dès le mois de janvier**, sans attendre la lettre annonçant la déclaration d'impôt;
- avoir une vue d'ensemble de tout votre dossier fiscal (bordereaux, taxations, règlements, paiements anticipés, solde du compte de paiements anticipés, etc.);
- déposer des **justificatifs** complémentaires en ligne;
- former **réclamation** en ligne;
- établir et gérer la déclaration d'impôt **d'une ou plusieurs autres personnes**.

Renseignements complémentaires et inscription: www.taxme.ch > BE-Login

TaxMe Offline

Vous ne voulez pas rester connecté-e à Internet pendant que vous établissez votre déclaration?

Téléchargez préalablement la dernière version de TaxMe offline et installez-la sur votre ordinateur.

Remplissez, puis imprimez, signez et envoyez votre déclaration.

Si vous avez déjà rempli votre déclaration «offline» l'an dernier et que vous l'avez enregistrée dans un fichier «*.tax», il vous suffit d'ouvrir ce fichier pour en importer les données dans votre nouvelle déclaration.

www.taxme.ch > TaxMe offline personnes physiques

Vous trouverez **tous les renseignements** sur la déclaration d'impôt et la fiscalité du canton de Berne sur www.taxme.ch.